

Rapport public Parcoursup session 2025

CFPPA ST ISMIER - BTS - Agricole - Aménagements paysagers - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

CFPPA ST ISMIER - BTS - Agricole - Aménagements paysagers - en apprentissage (18881)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA ST ISMIER - BTS - Agricole - Aménagements paysagers - en apprentissage (18881)	Jury par défaut	Tous les candidats	24	146	18

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Diplôme	Titulaire d'un Baccalauréat général, ou Technologique, ou bac Technologique STAV, ou d'un Bac Professionnel aménagements Paysagers et Productions Horticoles ou un Brevet de Technicien Agricole ou autre Bac professionnel	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Appréciations	Bulletins des 2 dernières années de formation suivie + fiche avenir	Essentiel
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Entretien	Entretien + Projet de formation motivé + appréciation du chef d'établissement : intérêt et connaissances de la formation et de la filière, adéquation du projet à la formation et aux débouchés.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Projet non construit et non réfléchi

Résultats académiques ne permettant pas d'assurer un début de formation serein

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Les dossiers sont examinés par la chargée de recrutement et la coordo de formation

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Venir aux Journées Portes Ouvertes afin de rencontrer les équipes , avoir des conseils.

Effectuer des stages en entreprises avant afin de consolider son projet et être sur de son choix professionnel

Signature :

Fabienne GARDERET-FAURE,

Chef d'établissement de l'établissement CFPPA ST
ISMIER